

CHARTRE DE BIENTRAITANCE POUR LA PROTECTION DES MINEURS



Cette charte vise à inspirer les relations et promouvoir le bien-être des personnes en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.

BIENVEILLANCE



- Accueillir et considérer chaque enfant et chaque jeune en tant que sujet unique et particulier.
- Adopter un langage et une attitude respectueux.
- Créer des liens de confiance et un climat relationnel avec une présence ajustée.
- Respecter et préserver son intimité.
- Éviter tout excès d'autorité ou attitude d'emprise.
- Proscrire toute violence physique ou psychologique.

CROISSANCE DE L'ENFANT



- Aider les jeunes à distinguer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, tant dans les relations avec les autres enfants et les adolescents que dans la fréquentation des adultes.
- Développer leur capacité à exercer leur jugement critique.
- Respecter leur liberté de choix et de décision.
- Valoriser les talents et le potentiel de chacun (enfants et adultes).
- Construire et développer l'estime de soi.

PROTECTION



- Connaître la loi en matière de Protection des Mineurs.
- S'engager à la faire respecter.
- Mettre à disposition les ressources existantes (numéros d'appel, charte...).
- Repérer et prendre en compte toute expression de mal-être ou de maltraitance.
- Connaître les protocoles de signalement.

ENVIRONNEMENT



- Assurer aux enfants et aux jeunes une équité d'accueil et de traitement.
- Promouvoir le sens du collectif et un esprit de bien commun afin d'exercer une responsabilité partagée.
- Connaître, respecter et contribuer au projet éducatif de la structure.

ATTITUDE ÉDUCATIVE JUSTE ET RESPONSABLE



- Chercher à mettre en cohérence les paroles et les actes.
- Développer l'entraide.
- Échanger et partager les expériences ; relire et évaluer les actions.
- Chercher à se former.
- Adopter et développer des attitudes et comportements professionnels.

En cas de recueil
d'informations
pouvant évoquer la
maltraitance :



- Informer son responsable de toute situation délicate ou ambiguë constatée. Le responsable informera des suites données.
- Les relayer aux autorités compétentes selon les procédures en vigueur.
- Faire preuve de discrétion en respectant la vie privée et la présomption d'innocence

Cellule d'accueil et d'écoute des victimes d'abus dans l'Église :
06 44 14 22 88 - cellule.ecoute@diocese-besancon.fr

Toutes les informations portées à la connaissance de la cellule sont traitées de manière confidentielle. La cellule travaille en lien avec la justice française.

119

Service public
"Enfance en danger"

inspirée de la charte de la Conférences
des Évêques de France, à retrouver sur :
luttercontrelapedophilie.catholique.fr



SIGNATURES DES ACTEURS PASTORAUX EN LIEN AVEC LES MINEURS



Cellule d'accueil et d'écoute des victimes d'abus dans l'Église :
06 44 14 22 88 - cellule.ecoute@diocese-besancon.fr

Toutes les informations portées à la connaissance de la cellule sont traitées de manière confidentielle. La cellule travaille en lien avec la justice française.

 119

Service public
"Enfance en danger"